



## Pièces à fournir pour le dossier d'inscription à l'ACM Création ou renouvellement



- La fiche d'inscription FFTA complétée (Envoyée par mail aux archers préinscrits, disponible sur le site de la FFTA et sur le site de l'ACM)

Dans l'étape 4 de la fiche FFTA :

On vous demande de compléter le **questionnaire médical** : Dans le cas où vous avez répondu **OUI** à l'une des questions, vous devrez fournir un **certificat médical** d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en club ou d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en club et en compétition. (Sinon, le *certificat médical n'est pas nécessaire*)

(Questionnaire médical envoyé par mail aux archers préinscrits, disponible sur le site de la FFTA et sur le site de l'ACM)

- Une photo (pour les nouveaux et les anciens qui veulent renouveler leur frimousse)
- Un mode de paiement (Chèque, espèces ou **carte bancaire** pour un paiement via une **application**) pour l'adhésion et pour l'éventuel achat de petit matériel

Pour les nouveaux :

- o Prévoir éventuellement l'achat du kit d'initiation 60 €
- o Un chèque de caution en cas de location d'arc (*chèque qui ne sera pas encaissé*)

**Uniquement pour les mineurs :**

- Pour bénéficier du **dispositif Pass'Sport**, ramenez impérativement le courrier reçu (*sans ce document, le club ne pourra pas vous faire bénéficier de la remise le jour de l'inscription*)